



Déclaration de la Secrétaire exécutive de la SADC, S.E. Dr Stergomena Lawrence Tax, sur la Covid-19, la violence sexiste et la violence conjugale

Avril 2020

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les cas de violence conjugale ont augmenté de manière importante dans le monde entier, en particulier à la suite des mesures de confinement mises en place par les gouvernements visant, en effet, à endiguer la propagation du virus. La région de la SADC n'a manifestement pas été épargnée. Le rapport de l'ONU Femmes montre que certains pays du monde, en particulier ceux qui sont fortement touchés par la COVID-19, ont enregistré jusqu'à 30 % d'augmentation des cas de violence conjugale signalés et environ 33 % d'augmentation des appels d'urgence pour violence sexiste, les femmes et les filles étant les victimes de ces actes.

La situation est non seulement épouvantable, mais elle va à l'encontre de l'esprit et des principes mêmes du protocole de la SADC sur le genre et le développement, de la stratégie et du cadre d'action régionaux de la SADC pour lutter contre la violence sexiste (2018-2030) et de la stratégie régionale sur les femmes, la paix et la sécurité (2018 - 2022), qui visent collectivement à renforcer durablement l'autonomie des femmes et des filles et à les protéger contre la violence sexuelle et sexiste.

La SADC reconnaît qu'au cœur de la lutte contre cette pandémie de COVID-19 sans précédent, il est facile d'ignorer les abus que subissent les femmes et les filles pendant cette crise. Certes la violence conjugale ne doit pas être négligée, mais il s'avère très important, d'une part, que les gouvernements et les parties prenantes se concentrent sur les mesures visant à endiguer la COVID-19, et d'autre part, que les agences chargées de l'application de la loi se concentrent sur le respect de la réglementation et des mesures adoptées en lien avec la situation provoquée par la COVID-19 dans les communautés.

Dans le cadre du confinement, les cas de violence conjugale ont tendance à augmenter à mesure que les préoccupations en matière de sécurité, de santé et de finances renforcent les tensions socio-économiques. Les femmes qui ont vécu des relations marquées par de mauvais traitements sont actuellement obligées de rester à la maison avec leur agresseur pendant une période prolongée, ce qui les empêche éventuellement de demander de l'aide à cause de la présence du partenaire violent à la maison. L'observation de la distance sociale en elle-même empêche les femmes

victimes de violence de prendre contact avec leurs structures de soutien habituelles, en particulier leurs amis et les autres membres de leur famille. En outre, les centres de quarantaine pour la COVID-19 et les installations d'hébergement temporaire destinées aux sans-abri peuvent constituer un terrain fertile pour la violence sexuelle et sexiste s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée.

Les pandémies à l'instar de la COVID-19 peuvent rendre le signalement des abus plus difficile en raison de la perturbation des services publics et de l'accès limité aux moyens de communication tels que les téléphones et les services d'assistance téléphonique. Il est donc important que les États membres fournissent des outils flexibles et innovants pour le signalement, les services de conseil et le soutien à la violence conjugale. Ces outils doivent être clairement communiqués afin de permettre aux personnes concernées d'y accéder et de les utiliser. En réponse à cette crise, en particulier pendant le confinement, les refuges et les lieux de sécurité destinés aux victimes d'abus doivent être considérés comme un service essentiel et devraient être étendus en fonction des besoins. De telles précautions sont conformes à l'article 20 du protocole de la SADC sur le genre et le développement, qui oblige les États membres à mettre en place des mesures visant à éliminer la violence sexiste. La mise en œuvre de cette disposition est guidée par la stratégie et le cadre d'action régionaux de la SADC pour lutter contre la violence sexiste (2018-2030) et la stratégie régionale sur les femmes, la paix et la sécurité (2018 - 2022), qui visent collectivement à renforcer durablement l'autonomie des femmes et des filles et à les protéger contre la violence sexuelle et sexiste.

Puissions-nous tous, secteur public, secteur privé, société civile, médias et responsables locaux, travailler ensemble pendant la crise provoquée par la COVID-19, tout en tenant compte de l'impact différentiel de la crise sur les femmes et les hommes, les garçons et les filles. Grâce aux efforts et à un engagement collectifs, nous pouvons éviter une double crise de COVID-19 et de violence sexiste, ainsi que les conséquences profondes qui en découlent pour notre société. De ce fait, dans notre lutte contre cette pandémie dévastatrice de COVID-19, nous devons tous redoubler d'efforts en matière de tolérance zéro à l'égard de la violence sexiste.